



LIVRET D'ACCUEIL SERVICE RÉANIMATION

A l'intention des proches des patients hospitalisés en service de réanimation.



Hôpital
Saint Joseph
Saint Luc



Un malade en réanimation doit pouvoir bénéficier du soutien et de la présence de ses proches



Un de vos proches est hospitalisé en réanimation. Soyez assuré que l'équipe soignante met tout en œuvre pour le prendre en charge au mieux.



Ce livret d'accueil contient des informations pour vous aider à comprendre l'environnement de la réanimation. Vous trouverez également des informations pour organiser vos visites.

Présentation du service

La réanimation est un service de soins critiques et de surveillance continue destiné à des patients présentant une ou plusieurs défaillances d'organes.

L'accès à l'hôpital se fait :

- ➡ En journée avant 20h00 par l'entrée principale coté Rhône
- ➡ La nuit après 20h par l'arrière de l'hôpital au 6 rue Raulin. Il est nécessaire de sonner à « PC sécurité » puis d'emprunter les monte-malade (ascenseurs gris)

Le service se trouve au 1^{er} étage. Il vous faudra sonner à l'interphone à l'entrée du service. Une petite attente est parfois nécessaire lorsque tous les soignants sont en soins.



Lors de votre première visite, nous vous invitons à patienter en salle d'attente qu'un soignant vienne vous accueillir

Attention, si vous êtes garé dans le parking souterrain, celui-ci ferme ses grilles à 22h00. Pensez à déplacer votre véhicule.

Présentation de l'équipe

Équipe Médicale

- 👉 Docteur E. VIVIER, chef de service
- 👉 Docteur S. ROSELLI
- 👉 Docteur G. BOURDIN
- 👉 Docteur A. LARGE
- 👉 Docteur S. TUFFET

L'équipe médicale comprend également 2 assistants, des internes et des externes. La nuit et le Week-end, un médecin de garde assure une présence médicale 24h/24.

Équipe Paramédicale

- 👉 50 infirmiers et 25 aides-soignantes assurent les soins et la surveillance des patients 24h/24. L'équipe se renouvelle toute les 12 heures en alternance jour / nuit. Elle peut être accompagnée par des étudiants.
- 👉 4 kinésithérapeutes assurent les soins de kinésithérapie respiratoire et fonctionnelle
- 👉 Un psychologue est disponible pour vous rencontrer si vous le souhaitez

Administration / autres intervenants

- 👉 O. GUILLEMAUT, cadre de santé
- 👉 A. BUFFIN, adjointe au cadre et infirmière technique
- 👉 C. EYRAUD, infirmier technique et référent formateur
- 👉 Les secrétaires sont présentes pour tout renseignement administratif
- 👉 Les agents de service hospitalier sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux

Nous pouvons également faire appel à des intervenants extérieurs : assistante sociale, diététicienne, culte religieux.

Obtenir des informations

Les nouvelles

Nous vous demandons de désigner une **personne référente** qui sera l'interlocuteur principal. **La personne référente se chargera de relayer les nouvelles à l'entourage.**

Son numéro de téléphone doit être enregistré dans le dossier de soins.



Les nouvelles par téléphone sont possibles 24h/24.

Tel : 04.78.61.82.23

Toutefois, **les périodes de 7h à 9h30 et de 19h à 21h** sont consacrées aux relèves paramédicales et aux soins d'hygiène quotidiens. Les équipes peuvent être moins disponible et l'attente un peu plus longue sur ce créneau.



RDV médecin

Tel : 04.78.61.82.09

Les informations données par téléphone sont succinctes et non détaillées.

Nous vous invitons à prendre **RDV avec le médecin référent en charge de votre proche** pour obtenir des nouvelles médicales précises.

Nous vous informons que le médecin référent change chaque semaine.

Votre implication dans le projet de soins

La personne de confiance

Si le patient est conscient et capable de prendre une décision, il peut désigner une personne de confiance. Cette personne peut l'accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Elle peut également assister aux entretiens médicaux et aider le patient à formuler ses souhaits. Elle est consultée dans le cas où le patient n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté ou de recevoir l'information nécessaire. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation, valable pour la durée de l'hospitalisation. Un formulaire est à la disposition de chaque patient pour désigner cette personne. Il est à remettre à nos équipes lors de l'arrivée du patient.

La personne référente

Dans le cas où le patient n'a pas désigné de personne de confiance, l'équipe soignante demande aux proches de désigner une personne référente. Cette personne a la responsabilité de recueillir les informations concernant le patient et de faire le relais entre l'équipe soignante et l'entourage. L'objectif est de centraliser et d'améliorer la qualité des informations transmises.

Les directives anticipées

Que le patient soit malade ou non, il peut avoir manifesté par écrit des recommandations précises sur les conditions de sa fin de vie à l'hôpital. Les directives anticipées permettent d'exprimer par avance la volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou des actes médicaux en fonction du contexte clinique.

Chacun peut écrire des directives anticipées. C'est un droit et non une obligation. Ces directives peuvent être révisées ou annulées à tout moment par le patient. Elles sont consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical (personne de confiance, famille, proches). Dans le cas où elles sont rédigées, il est important de rendre ces directives accessibles au médecin référent et qu'elles soient tracées dans le dossier médical.

Les visites

Les visites sont autorisées 24h/24. Néanmoins les patients hospitalisés en réanimation nécessitent des soins prioritaires et urgents pouvant impliquer :

- ➡ Que les soignants soient momentanément indisponibles
- ➡ Qu'il soit demandé de patienter en salle d'attente

Nous nous engageons, dans la mesure du possible, à limiter la survenue de ces situations et d'avance nous vous remercions de votre compréhension.

Afin de permettre le bon déroulement des soins, ainsi que **le repos de votre proche**, les visites sont limitées à **deux personnes par chambre**.

Par ailleurs, et bien que le service soit accessible à toute heure, **il n'est pas possible de passer une nuit complète** dans le service.

Si vous souhaitez bénéficier de **facilités d'hébergement à proximité de l'hôpital**, veuillez-vous rapprocher de l'équipe soignante.



Les visites des enfants sont envisageables après concertation avec l'équipe soignante. La décision doit prendre en compte le motif d'hospitalisation, le degré de gravité du patient et la demande de l'enfant. Elles doivent toujours être accompagnées par un soignant du service.

La salle d'attente étant restreinte, merci de veiller à ce que chaque famille ait son espace. D'autres zones d'attente sont disponibles au rez-de-chaussée de l'hôpital.

Les effets personnels

Nous vous demandons de bien vouloir apporter les effets suivants :

- 👉 Serviette de toilette
- 👉 Gants de toilette
- 👉 Savon
- 👉 Shampoing
- 👉 Brosse à dents
- 👉 Dentifrice
- 👉 Peigne ou brosse
- 👉 Pantoufles

N'hésitez pas à apporter des brumes corporelles, parfums, diffuseurs qui permettent au patient de se remémorer certaines odeurs plus agréables que celle de l'hôpital. De même vous pouvez accompagner son hospitalisation par un choix de photos et/ou de musique sélectionnée.

Un inventaire des affaires personnelles du patient est fait à chaque hospitalisation. **Les objets de valeur sont déconseillés.**

Les formalités administratives

- 👉 Pensez à passer au bureau des admissions au rez de chaussée pour compléter les renseignements administratifs.
- 👉 Assurez-vous que l'équipe soignante dispose bien de vos coordonnées téléphoniques
- 👉 La télévision est gratuite dans le service
- 👉 Vous pouvez faire installer une ligne téléphonique en vous rendant à l'accueil de l'hôpital
- 👉 L'hôpital dispose d'un accès wifi gratuit

Les techniques de réanimation

Vous allez trouver votre proche avec beaucoup de matériel et de tuyaux autour de lui.

Voilà quelques-uns de ces éléments :



- 👉 **Le scope**: Appareil permettant une surveillance continue des paramètres vitaux (pouls, taux d'oxygène, tension artérielle).
- 👉 Il est possible de mettre l'écran en veille pendant que l'appareil continue de moniter.

Les scopes sont centralisés dans 2 espaces semi-ouverts, permettant ainsi la surveillance des patients en continu.



- 👉 **Le respirateur**: Appareil permettant la respiration artificielle

👉 Seringues électriques

Appareil permettant l'injection automatique et contrôlée de certains traitements.



Vous pouvez également être amenés à entendre d'autres mots :

- 👉 **Cathéter** : Dispositif en plastique placé dans une veine permettant d'apporter des médicaments.
- 👉 **Intubation** : Introduction d'un tuyau, appelé sonde d'intubation, par la bouche que l'on relie au respirateur afin de remplacer ou d'aider à la respiration. **L'extubation** est le retrait de ce tuyau.
- 👉 **Dialyse** : Technique consistant à filtrer le sang par l'intermédiaire d'une machine afin de remplacer les reins.
- 👉 **Sédation** : Médicaments qui assurent un sommeil plus ou moins profond et luttent contre la douleur. Il s'agit d'un « coma artificiel ».



Tous ces appareils possèdent un **système d'alarme sonore** qui peut retentir lors de la visite. Les alarmes permettent **d'alerter les soignants** et ne sont pas toutes « graves ». Lorsqu'une alarme se met à sonner un membre de l'équipe soignant viendra selon le degré d'urgence. *A noter que les soignants ont accès aux informations de votre proche même à distance.*

La recherche clinique

Le service de réanimation de l'hôpital Saint Joseph Saint Luc est très engagé dans la recherche clinique. Il peut être proposé au patient de participer à une ou plusieurs études cliniques durant le séjour en réanimation. Dans le cas où le patient n'est pas en mesure de donner son avis, les proches pourront être sollicités.

L'objectif de ces études est d'améliorer la prise en charge des patients et de faire progresser les connaissances médicales. Elles se font toujours dans le respect de la loi (Loi Jardé n°2012-300 du 5 mars 2012).

Lors d'une **étude interventionnelle**, la prise en charge est modifiée. L'objectif peut être par exemple de comparer un traitement à un traitement de référence ou à un placebo, ou bien d'évaluer une nouvelle technique.

Lors d'une **étude observationnelle**, il n'y a pas de modification de la prise en charge. Certaines données du dossier médical sont simplement recueillies pour être analysées en lien avec le sujet d'étude.

En pratique, un médecin vous donnera toujours les **informations et des explications concernant l'étude** et vous remettra un document : la note d'information. Vous disposerez alors d'un délai de réflexion pour en prendre connaissance avant de donner une réponse, et vous pourrez poser vos questions au médecin si vous en avez. Un refus de votre part n'aura aucune conséquence sur la suite de la prise en charge.

La participation doit toujours être libre et volontaire. Les données seront systématiquement traitées dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.

Un **attaché de recherche clinique** du service est disponible pour s'entretenir avec vous au sujet de tous les protocoles de recherche.

Le carnet de bord

Un cahier de bord peut être mis à disposition dans la chambre du patient par l'équipe soignante soit quand elle le juge nécessaire, soit à la demande des proches.

Ce carnet permet à chacun (proche et personnel soignant) de s'exprimer sur la journée vécue par le patient quand il n'est pas en capacité de s'en souvenir. C'est un lien supplémentaire entre le patient, son équipe soignante et les proches.

Ce carnet sera remis au patient ou à la famille à l'issue du séjour. C'est une trace du vécu quotidien lors du séjour en réanimation.

- ☛ Nous vous remercions de bien vouloir nous épauler dans l'objectif d'apporter au patient des soins optimaux.
- ☛ Nous sollicitons votre vigilance quant au respect des règles de visite, en particulier en cas de famille nombreuse.
- ☛ Nous espérons évidemment que ce séjour sera le plus court possible
- ☛ Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour qu'il soit vécu le moins douloureusement possible

L'équipe de réanimation



COORDONNÉES

Hôpital Saint Joseph Saint Luc
20 quai Claude Bernard
69007 Lyon

Tél : 04 78 61 82 09
rea@saintjosephsaintluc.fr

ACCES

MÉTRO

Ligne A, station Perrache
Ligne B, station Jean Macé

TRAMWAY

Ligne T1, arrêt Quai Claude Bernard
Ligne T2, arrêt Centre Berthelot

BUS

Ligne 35, arrêt Rue de l'Université